

Certifié conforme à l'original


A.F.E Artisan Français Energie

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 39 338 Euros

13, boulevard d'Aulnay – 93250 VILLEMOMBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le 15/02/2026 à 13 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- **Monsieur ARAS Erdem**

Représentant la totalité des actions, afin de participer à :

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par **Monsieur ARAS Erdem**, président de cette assemblée, est :

- CESSION DES ACTIONS SOCIALES
- CHANGEMENT DE PRESIDENCE
- APPROBATION DES STATUTS
- POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES DÉMARCHES

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION N°1

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du texte des résolutions, approuve le projet de cessions d'actions tels qu'ils lui sont présentés et décide de modifier la répartition du capital.

Suite à la cession, les actions sociales sont réparties de la manière suivante :

	<u>Avant</u>	<u>Après</u>	<u>Répartition en %</u>
Monsieur ARAS Erdem	39 338 actions	0 actions	0 %
Monsieur NEGUT Valerica	0 actions	39 338 actions	100 %
TOTAL	39 338 actions	100 actions	100 %

L'assemblée générale constate expressément que les actions ont été effectivement réparties dans les proportions exposées ci-dessus, qu'elles ont été intégralement libérées et qu'en conséquence la cession d'actions est définitivement acquise.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix

RESOLUTION N°2

L'assemblée générale nomme **Monsieur NEGUT Valerica** en qualité de nouveau président de la société à compter du **15/02/2026** et pour une durée indéterminée, en remplacement de **Monsieur ARAS Erdem**.

Celui-ci déclare accepter les fonctions et remercie l'assemblée générale de la confiance accordée. **Monsieur NEGUT Valerica** déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction lui empêchant d'exercer ce mandat.

Monsieur ARAS Erdem, remet en présence des anciens et nouveaux associés l'ensemble des documents comptables. Après inventaires, les associés dégagent **Monsieur ARAS Erdem** de toute responsabilité et lui donne par la même occasion quitus de sa gestion et prends le passif existant à ce jour, à sa charge.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix

RESOLUTION N°3

Il est demandé à l'assemblée réunie d'approuver les statuts devant régir la société suite à ces modifications.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare que la séance est levée à 13h30.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes, pour l'accomplissement des formalités légales.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture par les participants, a été signé par les associés.

À Villemomble, le 15/02/2026,

En autant d'exemplaires que requis par la loi.

Monsieur ARAS Erdem

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Erdem', with a horizontal line extending to the right.